



Etaient présents : Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean-Marc DELBOS, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Christian FOURNIER, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Excusés : Jean-Yves BONY, Louis CHAMBON

Ordre du Jour

Marchés de Travaux

Subvention DETR

Ligne de trésorerie

Convention qualité randonnée

Candidature Leader départementale

Tickets Restaurant

Convention Office de Tourisme

Assainissement

Question Diverses

1. Avenant Marché de travaux - Stade à St Cernin (DEB 2021 013)

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité les avenants suivants :

- LOT_06_DJILALI_DC4 = BOIS ET PAYSAGES : bâche EP 25m3
LOT_08_JOANNY_AVENANT_03 = + 2 420.00 € HT

1. Demande de financement DETR

a. Abords du Parcabout (DEB 2021 001)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet d'aménager un parc de loisirs en forêt (parcabout) sur la commune du Falgoux. Dans ce cadre, il convient de procéder aux aménagements des abords.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

b. Réseaux assainissement St Bonnet de Salers Bourg (DEB 2021 003)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet de procéder à une rénovation des réseaux d'assainissement du bourg de St Bonnet de Salers.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

c. Mise aux normes de la filière d'assainissement collectif du bourg de Freix Anglards (DEB 2021 004)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet de procéder à une mise aux normes de la filière d'assainissement collectif du bourg de Freix Anglards.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

d. Etude préalable à une révision du zonage d'assainissement (DEB 2021 005)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet de procéder à une Etude préalable à une révision du zonage d'assainissement - tranche 2.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

e. Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif du bourg de Tournemire (DEB 2021 006)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet de procéder à un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif du bourg de Tournemire.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

f. Longayroux - Base de Loisirs (DEB 2021 008)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet de restructurer le site de Longayroux: hébergement et base de loisirs.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

g. Demande de financement DETR- Pont Bascule (DEB 2021 011)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a le projet d'aménager un pont bascule sur la commune de St Cirques de Malbert au lieu dit La Tranchée.

→ Les membres du bureau valident la demande de subvention dans le cadre de la DETR et le plan de financement proposé.

2. Ligne de trésorerie (DEB 2021 009)

Le Président rappelle les différents projets d'investissement de la communauté de communes, Il informe le bureau qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Il présente les propositions des divers organismes bancaires consultés.

→ Les membres du bureau décident de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin et de contractualiser dans les conditions suivantes : 12 mois, 1.2 millions d'euros, taux fixe de 0.5% l'an

3. Contrat garantie qualité des itinéraires de randonnée (DEB 2021 012)

Le Président informe les élus que dans le cadre de la valorisation des chemins de randonnée encadrée par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le CD 15 souhaite poursuivre la démarche relative aux contrats de garantie qualité des itinéraires initiée dès 2021 avec les EPCI.

Cette démarche partenariale formalisée entre le département, coordonnateur du PDIPR, et le EPCI qui assurent la maîtrise d'ouvrage des itinéraires et leur entretien, a permis sur les 10 dernières années de faire monter en qualité l'infrastructure des chemins mais aussi d'accompagner la révolution numérique dans le cadre d'actions mutualisées.

La numérisation des itinéraires a notamment permis de construire des données très qualitatives pour alimenter les terminaux d'information numériques et les différents portails internet dédiés, mais également d'offrir une excellente traçabilité des données et un stockage normalisé dans les systèmes d'information géographique et touristique tels que APIDAE et Atlas Cantal.

Ainsi ce nouvel environnement que les offices de tourisme ont par ailleurs intégré permet aujourd'hui aux différents acteurs du tourisme de posséder une information à jour de manière quasi instantanée, ce qui renforce la qualité de l'information dédiée auprès des cantaliens et des touristes.

Par ailleurs, la récente mise en place de compteurs piétonniers par le Département doit contribuer à une meilleure connaissance de la répartition des flux de randonneurs dans les sites emblématiques et consolider les données de l'observatoire départemental du tourisme...

→ Les membres du bureau décident à l'unanimité de poursuivre la démarche de qualification des itinéraires de randonnée proposée par le Département dans le cadre du contrat de garantie

qualité des itinéraires de randonnée et autorisent le Président à signer le dit contrat pour une durée de 5 années.

4. Candidature Département du Cantal - Leader 2023-2027 (DEB 2021 026)

Le Président informe les élus de l'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des candidatures LEADER 2023-2027 qui sera émis en mai 2021. La Région invite, au préalable, les territoires à s'organiser pour déterminer le périmètre de la future stratégie locale de développement.

La mise en place du volet « développement rural » de la politique agricole commune s'inscrit dorénavant sur un périmètre plus grand, la région Auvergne-Rhône-Alpes et non plus sur le périmètre Auvergne. À cela s'ajoute une forte diminution des crédits européens conduisant à rechercher l'optimisation des fonds européens pour soutenir les opérations concourant à l'aménagement et au développement des territoires.

C'est pourquoi, la possibilité nouvelle offerte aux Conseils départementaux de porter une candidature LEADER et la proposition du Département d'être structure porteuse sont une opportunité.

Cette offre de service à l'intention des établissements publics de coopération intercommunale du Cantal propose un portage du programme LEADER par le Département basé sur la Reconquête démographique. Sa politique fédératrice constituerait le socle sur lequel les territoires construiraient les fiches-actions. Parmi celles-ci, le Département propose deux orientations.

La première concernerait le soutien à l'artisanat, au commerce et aux services de proximité. Le Département, sous convention régionale, serait prêt à constituer une enveloppe dédiée pour cofinancer les opérations LEADER portées par les opérateurs privés du territoire. La seconde orientation vise à accompagner le maintien et le développement des services de base à la population portés par les collectivités locales et les associations.

L'offre du Département prévoit également le déploiement d'un animateur local sur chaque arrondissement pour accompagner les porteurs de projet et une gestion mutualisée pour limiter les coûts de gestion. La gouvernance serait assurée par un Comité de programmation public-privé dont le collège public serait composé des représentants des EPCI et d'un représentant du Département.

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité l'intégration de la Communauté de communes du Pays de Salers dans le périmètre de la candidature LEADER du Conseil départemental du Cantal

5. Tickets restaurant (DEB 2021 015)

→ Les membres du bureau

- **Approuvent**, à l'unanimité, les propositions du Président ,
- **Décident** de retenir la proposition de Edenred et de fixer la participation de la collectivité à 50% de 10€ par ticket restaurant

6. Convention d'objectifs OT Salers (DEB 2021 027)

Le Président rappelle que la communauté de communes a créé un EPIC pour gérer les missions d'office de tourisme. Il précise que l'EPIC et la communauté de communes entretiennent des relations privilégiées, qu'il convient de matérialiser par une convention d'objectifs dont il fait lecture.

→ Les membres du bureau valident à l'unanimité la convention d'objectifs.

7. Dépotage en station d'épuration (DEB 2021 014)

Dans le cadre de la compétence assainissement (individuel et collectif), la communauté de communes est sollicité par des prestataires privés qui assure le nettoyage et la vidange des installations d'assainissement individuels pour venir dépoter dans les stations d'épuration.

Dans ce cadre, il propose que la communauté de communes signe une convention (ci-jointe) avec chacun et fixe un tarif au m3 dépoté.

→ Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président et la convention proposée et décident de fixer à 15€ le tarif du m3 dépoté

8. Questions diverses

a. Représentants collectif démographie (DEB 2021 016)

Le Président fait part aux membres du bureau de la nécessité de désigner un représentant de la Communauté de Communes du Pays de Salers au Collectif démographie du Conseil départemental.

→ Les membres désignent à l'unanimité, Monsieur Marc SEPCHAT en tant que titulaire et Jean-Marc Delbos suppléant comme représentants de la communauté de communes.

b. Subvention association Savalaure (DEB 2021 017)

Le Président informe les membres bureau de la demande de subvention faite par l'association Savalaure qui porte un projet de culturel dans le milieu du handicap et qui a décidé de s'associer avec la résidence Bos Darnis.

→ Les membres du bureau décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500€ à l'association.

c. Subvention CPTS ASNC (DEB 2021 018)

Le Président rappelle aux élus la création d'une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) sur l'arrondissement de Mauriac. Il rappelle d'autre part, que la communauté de communes a participé au financement de la première année à hauteur de 7000€.

→ Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, la participation intercommunale à la CPTS et fixent à 7500€ la subvention pour l'année 2020.

d. Convention OCAD3E (DEB 2021 019)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes était en conventionnement avec OCAD3E pour l'enlèvement et le traitement des déchets relevant de la compétence de cet écoroganisme.

→ Les membres du bureau approuvent à l'unanimité , le renouvellement de la convention.